



Fermeture du lieu de travail et eventuel licenciement

Par **garetyz**, le **22/04/2013** à **21:31**

Bonsoir,
Mon employeur m'a informé officieusement par téléphone que ma boutique serait fermée pour le 27 avril.
La situation est la suivante: fermeture boutique, aucun courrier (envoi début mai) pas d'entretien.
En gros je reste chez moi tout en étant payé le temps de la procédure mais bien sur je le rappelle en lui demandant comment peut on payer quelqu'un sans qu'il travaille, sans procédure de licenciement à part sur les congés payés? et la oui effectivement avec vos congés payés mais il se trouve que je suis en droit de ne pas prendre ses congés!! il veut sinon me mettre sur un autre lieu de travail, mais pas de clause de mobilité et pas la même entité juridique!
J'ai appelé l'inspection du travail qui me conseil de me rendre sur mon lieu de travail après la fermeture et de faire constater que je suis bien présente afin d'éviter que cela ne soit tourné en abandon de poste! quelqu'un pourrais t il me dire ce que mon employeur risque?
Bien cordialement

Par **moisse**, le **23/04/2013** à **09:28**

Bonjour,
Pour le moment votre employeur ne risque pas grand chose en l'état de votre exposé.
En effet vous exprimez une fermeture "pour" le 27 avril.
Mais cela est différent de "à partir" du 27 avril
Vous évoquez une procédure.
Mais laquelle ?
Il n'est même pas certain que votre réaction quant à un reclassement temporaire ou définitif soit aussi fondé que vous le pensez.